Assurons un monde plus ouvert

Document établi le 28/04/2025

Les frais du contrat « BPE ÉMERAUDE »

Distribué par : LOUVRE BANQUE PRIVÉE

Montant minimum de versement initial	5 000 €
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat	**Non applicable**

Frais annuels

Frais de gestion du contrat

Frais des supports (gestion libre)	
Support fonds euros	0,85 % maximum
Support unités de compte	0,95 % maximum
Support euro-croissance	Non applicable
Gestion pilotée ou standardisée	Non applicable

Frais de gestion des fonds

1 - Gestion libre	
Fonds actions[2] (moyenne)	1,56 %
Dont taux de rétrocessions de commissions[3]	*0,70 %*
Fonds obligations (moyenne)	0,90 %
Dont taux de rétrocessions de commissions[3]	*0,51 %*
Fonds immobilier[4]	1,21 %
Dont taux de rétrocessions de commissions[3]	*0 %*
Fonds diversifiés (moyenne)	1,60 %
Dont taux de rétrocessions de commissions[3]	*0,52 %*
Fonds monétaire (moyenne)	0,28 %
Dont taux de rétrocessions de commissions[3]	*0,07 %*
Fonds alternatifs (moyenne)	1,22 %
Dont taux de rétrocessions de commissions[3]	*0 %*
2 - Gestion pilotée par horizon (allocation 20 ans avant le départ à la retraite)	
Mode de gestion n°1 (moyenne)	Non applicable
Dont taux de rétrocessions de commissions[3]	*Non applicable*
Autres frais annuels	
Frais forfaitaires	Non applicable
Frais proportionnels	Non applicable

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement	3 % maximum
Frais de changement de mode de gestion (en % ou en €)	Gratuit
Frais d'arbitrage	
• Proportionnels	Gratuit
• Nombre d'arbitrages gratuits par an	Non applicable
Frais de rachat[5]	Aucuns

1 Le tableau indique les principaux frais du contrat constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.
2 La catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FCPI, FPS) et les titres vifs.
3 Part des frais reversés au profit du distributeur et de l'assureur au cours du dernier exercice clos.
4 La catégorie « fonds immobiliers » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.
5 Pour les supports en unités de compte le mentionnant dans leurs dispositions particulières.